



*Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.*



**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE
TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN**

Lundi 27 septembre 2021 18h

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin ce 27 septembre 2021 à 18h dument convoquée et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants :

Monsieur Mario Groleau

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

Monsieur Jean-Paul Cloutier

Vice-président et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

Monsieur Martin Nadeau

Secrétaire-trésorier et maire de la Municipalité de Saint-Frédéric

Madame Ghislaine Doyon

Mairesse de la Municipalité de Saint-Jules

Membres non-votants :

Monsieur Joël Giguère

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

Madame Lucie Gilbert

Représentante de la Municipalité de Saint-Frédéric

Monsieur Gino Vachon

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

Sont absents :

Madame Patricia Labbé

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

Assistent également de la Régie :

Monsieur Marc-André Paré

Directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur Israël Dodier

Directeur incendie et chef pompier



1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-09-27-01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Prolongation de l'entente de constitution de la Régie pour une durée additionnelle de 15 ans;
4. Demande d'aide financière au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
5. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-09-27-02

3. Prolongation de l'entente de constitution de la Régie pour une durée additionnelle de 15 ans

ATTENDU QUE les Municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Frédéric, de Saint-Jules et de Saint-Séverin désiraient créer une régie intermunicipale pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les Municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Frédéric, de Saint-Jules et de Saint-Séverin ont signé l'entente intermunicipale le 16 août 2017 prévoyant la création de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE conformément à l'article 580 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* le ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin, le 30 août 2017;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale afin de la mettre à jour.

Un vote à voix haute est donc pris par les membres votant de la Régie.

Municipalités	Membres votants	Pourcentage
Tring-Jonction	Mario Groleau	37,8 %
Saint-Frédéric	Martin Nadeau	32,3 %
Saint-Jules	Ghislaine Doyon	17,4 %
Saint-Séverin	Jean-Paul Cloutier	12,5 %



Pour
Mario Groleau
Ghislaine Doyon
Jean-Paul Cloutier

Contre
Martin Nadeau

EN CONSÉQUENCE, il est donc résolu par le conseil d'administration à la majorité soit à 67%:

D'autoriser la conclusion de l'entente intitulée « Entente modificatrice de l'entente intermunicipale pour la constitution d'une régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin » suivant le projet déposé à ce jour et de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'approuver l'« Entente modificatrice de l'entente intermunicipale pour la constitution d'une régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021-09-27-03

4. Demande d'aide financière au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

- ATTENDU QUE** la caserne incendie actuelle ne répond pas aux besoins de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin (Régie);
- ATTENDU QUE** la Régie doit faire la location d'un garage supplémentaire pour entreposer certains de ses véhicules et le risque associé à la longévité du bail par le propriétaire;
- ATTENDU QUE** la Régie a obtenu un bilan de santé de la caserne actuelle par le bureau d'architecte *Lemay et Côté architectes inc* démontrant que la caserne actuelle demande plusieurs réparations majeures;
- ATTENDU QUE** la Régie doit procéder à la construction d'une nouvelle caserne;
- ATTENDU QUE** le conseil d'administration autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour la construction d'une nouvelle caserne dans le cadre du programme *Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM)*;



- ATTENDU QUE** la Régie a pris connaissance du Guide du programme *Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM)* et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- ATTENDU QUE** la Régie s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- ATTENDU QUE** la Régie confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme *Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM)* associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Un vote à voix haute est donc pris par les membres votant de la Régie concernant le dépôt de la demande d'aide financière au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'une nouvelle caserne.

Municipalités	Membres votants	Pourcentage
Tring-Jonction	Mario Groleau	37,8 %
Saint-Frédéric	Martin Nadeau	32,3 %
Saint-Jules	Ghislaine Doyon	17,4 %
Saint-Séverin	Jean-Paul Cloutier	12,5 %

Pour	Contre
Mario Groleau	Martin Nadeau
Ghislaine Doyon	
Jean-Paul Cloutier	

EN CONSÉQUENCE, il est donc résolu par le conseil d'administration à la majorité soit à 67,70% d'approuver le dépôt de la demande d'aide financière au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'une nouvelle caserne et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les démarches nécessaires pour le dépôt et le traitement de la demande.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



2021-09-27-04

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 18h47 par Ghislaine Doyon que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mario Groleau
Président

Marc-André Paré
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.